## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 6 AVRIL 2020.

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Rés. #20-93	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.	
Rés. #20-94	Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars2020.	
Rés. #20-95	Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020.	
Rés. #20-96	Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2020, au montant de 92 037,55 \$.	
Rés. #20-97	Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2020 du règlement #18-729 (Travaux de réfection de la voirie) au montant total de 2 154,10 \$.	
Dépôt de certificat #20- 777	Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement #20-777 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin et prévoyant un emprunt de 1 405 000 \$ pour en acquitter le coût.	
Rés. #20-98	Embauche du personnel pour les camps de jour 2020.	
Rés. #20-99	Acceptation de la soumission pour le transport des jeunes des camps de jour pour l'année 2020 à l'entreprise Autobus Beaupré	
Rés. #20-100	Appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet, et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.	
Rés. #20-101	Adoption de la politique municipale de régie interne du service d'incendie.	
Rés. #20-102	Autorisation de l'acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 pour le service de la qualité de vie des citoyens pour un montant n'excédant pas 24 000 \$ taxes incluses. Le montant de l'investissement sera payé à partir du fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.	
Rés. #20-103	Autorisation de l'acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 pour le service de la voirie pour un montant n'excédant pas 20 800 \$ taxes incluses. Le montant de l'investissement sera payé à partir du fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.	

Rés. #20-104 Acceptation de la soumission pour le contrat pour le nettoyage des rues de la municipalité pour l'année 2020 à la firme Charles Trudel Inc. pour le balai de rue (150,95 \$/heure plus taxes), l'arrosoir de rue (100,00 \$/heure plus taxes) et les frais de déplacement par opérateur (21,00 \$/jour plus taxes).

- Rés. #20-105 Acceptation de la soumission pour l'année 2020, le contrat de fourniture de matériaux d'emprunt au plus bas soumissionnaire, soit Déneigement Daniel Lachance Inc.
- Rés. #20-106 Acceptation de la soumission, pour l'année 2020, le contrat de traçage des bandes de démarcation routière au plus bas soumissionnaire, soit Entreprise Gonet B.G. Inc.
- Rés. #20-107 Autorisation à monsieur Martin Pouliot à signer l'entente de 3 ans au montant de 3 200 \$ par année plus taxes concernant l'utilisation de la plateforme de commerce électronique Qidigo et du site Qidigo.com avec la firme Solutions Nexarts Inc.
- Rés. #20-108 Autorisation à monsieur Martin Pouliot, directeur de la qualité de vie des citoyens, à déposer une demande d'aide financière auprès de l'ARLPH Capitale-Nationale dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées dans la région de la Capitale-Nationale.
- Rés. #20-109 Acquisition d'un tracteur tondeuse de marque Kubota à l'entreprise CAM-Trac Bernières Inc., avec des pneus standards, et non des pneus Michelin X-Tweel, pour un montant de 14 420 \$ (plus taxes). Le montant est payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.
- Rés. #20-110 Approbation du plan de prolongement de la rue des Cimes (S. Leblanc consultant du 12 décembre 2019), aux conditions suivantes :
  - Que la rue en T à l'extrémité du prolongement projeté soit enlevée;
  - Qu'un rond-point temporaire soit aménagé à l'extrémité du prolongement projeté, en attendant de connaître le potentiel de développement du secteur, si une station de pompage était installée;
  - Qu'une amorce de rue soit ajoutée dans l'axe est-ouest à +/-30 mètres de l'extrémité nord de la rue des Cimes existante, afin de permettre un bouclage vers le rang St-Julien.

Dérogation mineure - 17, rue des Pierres Explication sur la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 17, rue des Pierres la présence d'un garage implanté à une distance de 0,92 mètre de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 1 mètre tel que prescrit à l'article 126 du règlement de zonage #15-674.

Rés. #20-111 Décision Dérogation mineure - 17, rue des Pierres Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 17, rue des Pierres la présence d'un garage implanté à une distance de 0,92 mètre de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 1 mètre tel que prescrit à l'article 126 du règlement de zonage #15-674.

Rés. 20- Acceptation des permis de construction pour les projets suivants : 112

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
11, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-29
55, rue du Marais	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-33
44, rue des Granites	Ajout d'une véranda	#20-34
55, rue des Plaines	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-35
2735, avenue Royale	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#20-36
175, rue des Prairies	Construction bâtiment complémentaire	#20-37
Lot 5 952 026	Subdivision en plusieurs nouveaux terrains	#20-38

- Rés. #20-113 Approbation des plans de construction soumis pour le projet de construction du 224, rue de Cortina.
- Rés. #20-114 Refuser la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 165, rue de Coubertin.
- Avis de Maria de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-780 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 100 000 \$ pour les travaux de voirie de la rue du Boisé.
- Avis de Avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-782 décrétant une modification au règlement de zonage #15-674 pour les définitions d'une chambre et d'un dortoir et l'application dans les résidences pour tourisme.
- Rés. #20-115 Adoption du règlement #20-773 modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674).
- Rés. #20-116 Adoption du règlement #20-776 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- Rés. #20-117 Adoption du règlement #20-778 modifiant le règlement #135 concernant la création du fonds de roulement.
- Rés. #20-118 Adoption du premier projet de règlement #20-782 modifiant le règlement de zonage #15-674.

Martin Leith, secrétaire-trésorier